



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absent : 1

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 2
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D17 : DESIGNATION DU REFERENT AU TRAVAIL D'INTERET GENERAL

M. le Maire propose de désigner un référent au travail d'intérêt général et propose la candidature de M. Philippe GUERRIER puisqu'il est le référent des services techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Philippe GUERRIER, référent au travail d'intérêt général, et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents permettant la mise en œuvre du service en cas de besoin.

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC

